LEGENDE :

Zones urbaines

UA : Centre ancien
UD : Extensions du village et quartier excentrés
UDa : Secteurs non desservis par l'assainissement
UJ : Zone à vocation d'activités économiques

Zones à urbaniser

AUo : Zone à urbaniser constructible sous condition à vocation principale d'habitat
AUf : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat,constructible après modification du PLU

Zones agricoles

A : Zone réservée aux activités agricoles avec des secteurs particuliers
Aa : Secteur sans construction

Zones naturelles

N : Zone naturelle à protéger avec des secteurs particuliers
Ne : Prise en compte d'activités existantes
Nℓ : Prise en compte du site de paint-ball

LEGENDE :

Secteurs de carrière

Eléments à protéger ou à mettre en valeur au titre du 2° du III de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme:

- bâtiments remarquables
- cônes de vue des bâtiments remarquables
- espaces verts ou boisés
- zone humide
- rues du centre ancien

Espaces boisés classés

Secteur à préserver pour la protection de la ressource en eau potable (article R. 123-11b du Code de l'Urbanisme) : se reporter aux arrêtés préfectoraux annexés au PLU

Risques inondation :
. Périmètre d'application du Plan de Prévention des Risques Inondation : se reporter au zonage et au règlement annexés au P.L.U.

. Zone bleue à risque d'inondation (étude hydroétudes 2014)

. Zone rouge à risque d'inondation (étude hydroétudes 2014)

Département de la DROME

Commune de CHATILLON-SAINT-JEAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièces Graphiques du Réglement

Plan d'ensemble				4.1
ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU	Modification 1 : en cours
1/5000	02/02/2010	04/11/2014	05/07/2016	

BEAUR
Urbaniste O.P.Q.U.
10, rue Condorcet - 26100 Romans
Tél. 04-75-72-42-00 - Fax 04-75.72.48.61
Courriel : contact@beaur.fr - Internet : www.beaur.fr

NUMERO D'ETUDE : 5.11.131 — W:\PRODUCTION\PLU\2017\5171\5171_MODIF_CHATILLONST.JEAN\0_DESSIN\CHATILLON_ST_J_PLU_MODIF1.DWG — DATE : Mars 2018

EMPLACEMENTS RESERVES :

	Affectation	*Bénéficiaire*
ER1	Extension cimetière	**Commune**
ER2	*Supprimé par Modification n°1*	
ER3	Aménagement du carrefour	**Commune**
ER4	Accès zone AUF "Croixmane"	**Commune**
ER5	Création voirie	**Commune**
ER6	Création cheminement piétons	**Commune**
ER7a	Extension de l'école et du parc public	**Commune**
ER7b	Extension de la salle des fêtes et liaison piétonne vers l'église	**Commune**
ER7c	Création de toilettes publiques	**Commune**
ER8	Création voirie desserte principale zone AUo "Noyeraie"	**Commune**
ER9	Création stationnements le long de la RD et aménagement de l'impasse des Noyers	**Commune**
ER10	Elargissement accès nord zone AUo "Noyeraie"	**Commune**
ER11	Gestion des eaux pluviales secteur "Noyeraie"	**Commune**
ER12	Evacuation eaux pluviales	**Commune**
ER13	Elargissement de la montée Saint-Izier	**Commune**
ER14	Reconstitution des bandes enherbées le long de l'Aygala	**Communauté d'agglomération**
ER15	Travaux hydrauliques sur la Joyeuse	**Communauté d'agglomération**
ER16	Elargissement à 6m du chemin de la Drevette	**Commune**
ER17	*Supprimé par Modification n°1*	
ER18	Desserte zone AUF de Croix Mane	**Commune**
ER19	Elargissement de l'impasse du Gognard	**Commune**
ER20	Elargissement chemin des Molhens	**Commune**
ER21	Elargissement de 2m de la montée de Rochette	**Commune**
ER22	Aménagement piéton à l'angle des rue Ste Cécile et RD 123	**Commune**
ER23	Liaison piétonne entre zone AUo1 et impasse des Cerisiers	**Commune**
ER24	Liaison piétonne entre impasse des Cerisiers et rue du Vercors	**Commune**

MARGES DE RECUL PAR RAPPORT AUX VOIES (en mètres) :

marges de recul par rapport à l'axe de la voie

Constructions

Intervalle d'application des marques de recul

DANS CE CADRE, SE REFERER AU PLAN AU 1/2500, SEUL OPPOSABLE